

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 09 ; Convocation du 09 octobre 2023
L'an deux mille vingt-trois le 16 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle et SIMONET Chantal, et Messieurs BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre et PERRADIN Laurent.

Membres excusés : Mesdames LLORENS Marie-Hélène, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick et Messieurs AJOUX Romain, POLLIN Olivier et Yoann RAVET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Noël BERARDET.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, Monsieur Jean-Noël BERARDET est élu secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 25 septembre 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 septembre 2023.

IV- DECISION MODIFICATIVE N°5 – SECTION D'INVESTISSEMENT - VIREMENT DE CREDIT POUR LE RENOUELEMENT DES DEFIBRILLATEURS

Les deux défibrillateurs (mairie et salle polyvalente) datent de 2010. La société qui se charge de la maintenance nous a fait part que ces derniers n'étaient plus sous garantie et surtout vétuste. Il convient de les remplacer.

Le coût total de cette acquisition s'élève à 2 284.80 € TTC.

Cette dépense n'était pas prévue au budget 2023, il convient donc de procéder à une décision modificative afin de renouveler les défibrillateurs.

- Compte 2188 (autres) : + 2 200.00 €
- Compte 2172 (Agencement et aménagements de terrains) : - 2 200.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°5.

A l'unanimité, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°5.

Le conseil municipal sollicite la formation des élus et agents pour l'utilisation des défibrillateurs.

VI– INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des problèmes de coupure d'eau dus aux travaux entre Saint Georges sur Renon et Romans. Quatre coupures en 3 semaines dont deux vers 8h30, 1 dans la nuit et la dernière vers midi. A chaque fois suite à des incidents qui ont engendré des difficultés pour les habitants.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une information sur l'eau : une nouvelle redevance payée par les communes. Cette nouvelle redevance est détaillée à l'article 16 du PLF et est, à première vue d'une extrême complication. Il faut retenir que pour chaque réseau, il va être calculé un « coefficient de performance », déterminé en fonction de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage rapportés, le cas échéant, à la longueur du réseau de distribution et à la densité d'abonnés ; ainsi qu'un « coefficient de gestion patrimoniale », déterminé en fonction du niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de la programmation d'actions visant à améliorer et pérenniser ses performances. Le montant de la redevance sera calculé en fonction de ces deux coefficients. Il s'agit donc, comme l'avait annoncé le ministre Christophe BECHU, d'une redevance à visée « incitative », puisque plus les réseaux sont en mauvais état, plus les communes payeront. Le ministère a indiqué à l'AMF que l'enveloppe serait « équilibrée » et que globalement, les communes et EPCI ne payeraient pas plus qu'auparavant.
- Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour le renouvellement des drapeaux de la mairie et l'acquisition d'un kit Loi Peillon pour l'école primaire. Ce kit comprend les drapeaux France et Europe ainsi que la plaque des Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen. Un devis a été effectué auprès de la société BALDER pour un montant de 390.00 € TTC. Le conseil municipal valide cette commande.
- L'aspirateur de l'agent d'entretien des locaux est défectueux. Il convient de le remplacer. La société NILFISK nous a transmis un devis pour un aspirateur léger air et eau professionnel d'un montant de 246.00 € HT remis. Le conseil municipal valide ce devis.
- Après le succès de la première campagne de commandes de pommiers en 2022, la Communauté de Communes de la Dombes propose une opération « Des poiriers pour les communes ! », dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Dombes. La Communauté de Communes financera le coût d'achat des poiriers. Les coûts de mise en place et d'entretien seront à la charge de la commune. Le conseil municipal valide la commande de cinq poiriers (3 plantés vers le lotissement le Lac et 2 vers le lagunage).

- Monsieur MOTTE, bras droit de l'association SOS CALVAIRE, demande que l'entretien des parcelles où sont situées les croix soit effectué par les agents communaux. Après échange, le conseil municipal ne donne pas suite. Ces dernières étant implantées sur des parcelles privées.
- Le repas du conseil municipal initialement prévue le 24 novembre est décalé au 19 janvier 2024. En effet, certains membres du conseil étant pris à cette date par d'autres engagements.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 12 janvier 2024.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu comme l'année dernière à 11h00. Rassemblement devant la mairie pour le défilé suivi d'un apéritif offert par la mairie à la salle polyvalente. Monsieur GUINET est en charge de la musique. Madame SIMONET chargée des achats et de récupérer la gerbe avant l'installation prévue à 10h30.
- Pour rappel, la réunion avec les associations aura lieu le 30 octobre 2023 à 19h00 en mairie.
- La commune a été sollicitée pour l'impasse des Jeux qui pose un problème à la sortie des véhicules. Il convient d'étudier comment mettre en sécurité, soit par la pose d'un panneau « sortie de véhicules » ou d'un miroir. Les élus doivent se rendre sur place afin d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.
- L'association Tom Pouce a adressé un courrier aux parents et assistantes maternelles suite au choix du passage en Délégation de Service Public de la crèche par la Communauté de Communes sur demande de la Préfecture. La décision de ce dossier est portée à l'ordre du jour du conseil communautaire du 19 octobre 2023 à Romans. L'association souhaite que les utilisateurs se rapprochent des maires afin qu'ils votent pour le maintien du service actuel qui donne entière satisfaction. La commune de Romans a reçu deux courriers dont l'un d'une sage-femme qui énumère tous les points positifs de l'association qui risque d'être perdus avec le passage en DSP.
- Monsieur PERRADIN informe le conseil municipal de la réception des rapports d'analyse des deux lagunages par la SATESE. Les vérifications ont eu lieu durant les fortes chaleurs ce qui a engendré l'absence de rejet d'eaux usées traitées dans le Renom. Le prélèvement a été réalisé en sortie du dernier bassin et le rapport indique que tout est normal. Le curage sera effectué l'été prochain. A ce sujet, l'étude commandée à AGER CONSEIL aura lieu durant l'hiver pour épandage des boues été 2024.
- Monsieur PERRADIN évoque la sortie de l'eau de la barque. Cette dernière est bien endommagée et irréparable. Elle a été déplacée sur le côté pour éventuellement avoir une seconde vie en bac à fleurs.
- Des pêcheurs extérieurs à la commune ont été interpellés. Il convient de positionner un panneau stipulant que la pêche est réservée aux habitants de Romans.
- Monsieur GUINET vient d'achever le plan d'évacuation de la salle polyvalente. Après réalisation des dernières observations et mise en place du plan, la société DEKRA sera conviée pour le rapport final.
- Madame SIMONET souhaite que deux ou trois élus disponibles se joignent à elle ce mardi à 17h00 pour poser des plaques sur les tombes abandonnées. La Toussaint arrive et cela permettrait de rentrer en contact avec les familles qui viendraient se recueillir sur les tombes pour renouveler les contrats des concessions. De plus, prévoir le nettoyage des galets par les agents communaux au plus tard semaine prochaine.

Après un tour de table, la séance est levée à 20h25

Réunion Maire / Adjointes le lundi 06 novembre 2023 à 18H30

Séance du Conseil Municipal le lundi 13 novembre 2023 à 19H00

Romans, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Noël BERARDET

